

**Conseil Communal du lundi 28 novembre 2011.**  
**Intervention au nom du cdH de Michel HALLEUX, conseiller communal**

**Point 21 : Ancrage communal**

Le cdH est de ceux qui entendent se battre contre le manque de logements corrects et salubres à Verviers, et mis en location à des loyers abordables pour tout un chacun...

Après l'ancrage communal 2007-2008 de triste mémoire, l'Echevin BREUWER a défendu l'ancrage communal 2009-2010 en mai 2008 et aujourd'hui, il vient présenter l'ancrage communal 2012-2013... à réaliser, en grande partie sans doute, par son successeur...

En mai 2008, dans le cadre de l'ancrage communal 2009-2010, l'Echevin avait défendu, 54 logements sur Verviers...

Il y a trois ans, sur ces 54 logements, la Ville de Verviers se proposait d'être moteur dans la réalisation de quelque 17 logements et le CPAS de Verviers dans la réalisation de deux ! Les 35 autres logements dont question relevaient tous du dynamisme, de la volonté et du travail des autres partenaires du logement à Verviers. Nous tenons à saluer ici publiquement l'action dynamique et bénéfique pour Verviers, de la société de logements sociaux LOGIVESDRE, de l' AIS (Agence Immobilière Sociale), du Fond du Logement de Wallonie, des asbl L' Accueil et la Maison Marie-Louise...

Quand nous prenons connaissance des rapports établis lors des réunions de concertation du « comité de gestion logement », réunions tenues cet automne, nous apprenons que les 9 logements prévus en 2008, rue de l'Epargne, sont abandonnés, parce rénovation trop coûteuse... Le projet initié par le CPAS, rue Raymond, est également abandonné pour la même raison. Espérons donc que les 8 logements « Ville » restants verront enfin le jour...

En novembre 2011, dans le cadre de l'ancrage communal 2012-2013, l'Echevin en charge du département, nous annonce 48 logements portés par l'ensemble des mêmes acteurs du logement actifs sur le territoire de la Ville de Verviers...

Et sur les 48 annoncés, 10, 10 seulement sont portés réellement par la Ville de Verviers pour un montant estimé de quelque 1.782.581 euros, acquisition et rénovation comprises... Et si la Ville s'engage, pour les deux ans à venir, pour seulement 10 logements, espérons que, dans deux ou trois ans, lors de la discussion d'un nouvel ancrage, la concrétisation réelle 2012-2013 sera nettement supérieur aux 50% de réussite communale de l'ancrage 2009-2010... Verviers a besoin de logements !

Nous voulons croire que demain sera meilleur qu'aujourd'hui... C'est pourquoi, malgré le faible taux de réalisation sur le terrain des projets essentiellement communaux, dépendant des budgets communaux, nous approuverons l'ancrage communal 2012-2013. Il y va d'un avenir meilleur pour les verviétois et leurs familles, en quête de logements corrects, décents et, si possible, à loyer adapté à leurs ressources...

**Point 51 : Relations interculturelles – Inter culturalité et Vivre ensemble (recherche en partenariat avec le CRVI.**

Dans moins d'un an, les élections auront eu lieu et l'Echevin des Relations Interculturelles propose « une étude scientifique relative à la population migrante et d'origine immigrée de la

Ville de Verviers », étude qui devrait sortir vers le mois d'avril 2012, juste la veille de la « période dite suspecte », à savoir six mois avant les élections...

**L'échevin veut faire profiter le Collège, le CRVI et les acteurs actifs dans le secteur afin que tous disposent d'un outil d'objectivation leur permettant d'orienter leurs actions de façon pertinente...**

Mais le même échevin, dans le texte de la convention qu'il nous soumet, précise à l'article 2 que « **Commune et CRVI s'engagent à respecter le caractère confidentiel des informations qu'elles ont pu recueillir. Jusqu'à l'approbation définitive par le Collège Communal, les paries s'engagent à respecter le caractère confidentiel des options, propositions, choix et décisions des parties** »... On est loin d'un véritable partenariat entre Ville et CRVI, entre Ville et une asbl « Public-Privé ».

Que penseront le monde associatif et le chercheur, à désigner, quand ils verront dans quel carcan ou sous quel boisseau ils risquent d'être mis les uns et les autres avec une telle proposition... Devra-t-on attendre que le Collège donne sa « bénédiction », pour que les partenaires de la Ville sachent ce que le Collège aura décidé qu'ils étaient en droit de connaître...

Le dossier du savoir vivre ensemble, dans le respect mutuel, dans la connaissance de ses droits et de ses devoirs sera un des dossiers de la prochaine campagne à Verviers. Il mérite d'être traité correctement et pas à la hussarde !

Depuis les MB de juin 2011, l'échevin BEN ACHOUR avait fait inscrire 10.000 euros au budget... Il attend le 28 novembre, à la Ville, et le 29 novembre au CRVI, dont il est le président, pour aborder dans le concret, texte à l'appui et pour la première fois, cet important dossier...

Le cdH est convaincu de l'importance et de l'intérêt de pouvoir bénéficier sur un tel sujet d'un avis extérieur et objectif, venant d'un expert compétent, -il s'agira de bien le choisir ! Dans les conditions que nous venons de décrire nous ne pouvons que nous opposer à ce projet qui, politiquement, tombe à un très mauvais moment, et dont le texte de la convention, de surcroît, n'a fait l'objet d'aucune analyse dans les instances du CRVI...

VILLE DE VERVIERS



Groupe cdH  
**Nicolas DUKERS**  
 Conseiller communal

## Intervention au Conseil Communal

Séance du 28 novembre 2011

### Point 29- Modification budgétaire – Dotation Zone de Police

Ce point vient à l'ordre du jour de notre Conseil Communal vu le déficit de la zone de police de Vesdre qui accuse sur les comptes 2010 (service ordinaire et extraordinaire), c'est à dire un mali de 254.194,00€.

Nous sommes hélas obligés de couvrir ce déficit (Verviers-Dison-Pepinster), dont 75% sont à charge de Verviers.

Ce jour vous nous présentez la note : 400.000€ ou presque un demi-million €, exactement 493.461,00€<sup>TÉL</sup> que l'a ~~Noté~~ le C.C. de Police il y a plus ou moins 2 semaines. Quel est le vrai chiffre ?

Pour combler le trou soit une augmentation de 7% de notre dotation.

Mais où cette spirale s'arrêtera ??? Le Fédéral n'est pas responsable de tout !

Au dernier conseil de police je vous ai demandé de proposer <sup>DE REPORTE</sup> le point sur l'achat de 227 revolvers pour harmoniser ceux-ci au sein de notre police, cela pour freiner notre déficit. Vous avez refusé alors qu'il n'avait aucune urgence, puisque c'est un marché fédéral. Chaque policier possède une arme personnelle avec laquelle il s'entraîne au tir (dont certaines sont des achats récents 9mm). De plus le nouveau révolver n'est pas l'outil qui va le plus améliorer l'efficacité de notre police au profit de nos concitoyens il y a d'autres urgences.

Puisqu'ils en sont déjà dotés. N'étant pas contre le principe d'une harmonisation, celle-ci n'est pas indispensable cette année. C'est une des raisons pour lesquelles nous voterons NON à cette demande de modification budgétaire.

Nicolas DUKERS (cdH)

**PREVISIONS DE MODIFICATIONS BUDGETAIRES 2011**

3

CONS / COM POLICE VESDRE 9/11/11

J'ai l'honneur de vous soumettre les propositions de modifications budgétaires 2011, services ordinaire et extraordinaire.

**Service ordinaire :**

Le compte 2010 présente un résultat budgétaire négatif de 88.827,33 € qui doit être inscrit en MB en remplacement du boni du service ordinaire des exercices antérieurs figurant au budget 2011 initial d'un montant de 165.366,88 € (il faut noter que ce boni estimé reflétait, au moment du vote du budget, une bonne appréciation des excédents historiquement générés par les comptes).

Le total de ces deux montants, soit 254.194,21 € représente l'impact de l'injection du résultat du compte dans le Budget.

Par ailleurs, les modifications proposées sont les suivantes :

**En ce qui concerne les dépenses :**

Des majorations de dépenses sont inscrites aux **exercices antérieurs** pour un montant de 90.856,90 €, soit,

- 57.743,21 € en dépenses de personnel provenant des rectifications devenues habituelles opérées par le SSGPI ;
- 33.113,69 € en diverses dépenses de fonctionnement notamment en matière d'assurance assurances, d'entretien des bâtiments et de repas du personnel.

A l'exercice propre, des augmentations de dépenses de personnel sont inscrites pour un montant de 253.611,87 €, dues, pour une bonne part, à l'indexation des salaires survenue en juin dernier et prévue initialement en septembre.

Une majoration de dépenses de 23.395,00 € est prévue en fonctionnement relativement au remboursement de charges pour le personnel détaché.

**En ce qui concerne les recettes :**

Une diminution de recettes de 35.365,04 € est proposée à l'allocation 330/161-48 01 remboursement traitements. Celle-ci est causée par le départ plus tardif qu'estimé du CDP Adans-Dester.

Au total, ces modifications auront pour conséquence d'aggraver le déficit à charge des communes de 657.423,02 €, à répartir comme suit :

Commune	2011 initial	Suppl. MB 2011	Nouveau montant	Répartition	
Dotation communale - DISON	1.436.799,17 €	100.322,75 €	1.537.121,92 €	15,26%	+ 400.000
Dotation communale - PEPINSTER	911.416,51 €	63.638,55 €	975.055,06 €	9,68%	+ 00.000
Dotation communale - VERVIERS	7.067.244,16 €	493.461,72 €	7.560.705,88 €	75,06%	+ 500.000
Total	9.415.459,84 €	657.423,02 €	10.072.882,86 €	100,00%	+ 657.000

↑  
TOTAL

VILLE DE VERVIERS



Cécile OZER

Conseillère communale

Conseil communal du 28 novembre 2011

Ajout d'un point à l'OJ : Proposition de motion communale- Lutte contre les violences conjugales

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, chers Collègues,

Comme vous le savez certainement, la violence entre partenaires constitue encore aujourd'hui une problématique dramatique. On entend par violence entre partenaires intimes tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation comme par exemple :

- Actes d'agression physique
- Violence psychologique, comme le recours à l'intimidation, à l'humiliation et au rabaissement constant
- Rapports sexuels forcés et autres formes de coercition sexuelle
- Divers comportements autoritaires ou tyranniques, comme d'isoler une personne de sa famille et de ses amis, de surveiller ses faits et gestes, et de limiter son accès à toute aide ou formation.

En Belgique, la lutte contre les violences conjugales est un domaine dans lequel les dirigeants politiques en charge de la compétence de l'égalité se sont toujours investis, considérant qu'il s'agit d'un élément clef de l'égalité des femmes et des hommes. Et je sais d'ailleurs que l'Echevine Michelle Dupuis y est également très sensible et y travaille depuis de nombreuses années.

Selon les dernières actualités, les 27 parquets correctionnels du royaume ont ouvert l'an dernier 50.094 nouveaux dossiers concernant les violences conjugales, ce qui traduit une hausse constante depuis que des statistiques en la matière existent.

Compte tenu de ses éléments, la lutte contre les violences conjugales et la prise en charge des victimes doivent être une priorité absolue dans les politiques mises en place par les pouvoirs publics.

C'est pourquoi le CDH vous propose de voter aujourd'hui une motion qui nous permettra à tous d'apporter notre pierre à l'édifice de la lutte contre les violences entre partenaires.

**Proposition de motion :**

Le CC de la commune de Verviers :

Affirme qu'il est nécessaire de disposer d'un véritable plan de sensibilisation coordonné luttant contre l'ensemble des violences conjugales et familiales sur la commune de Verviers et qu'il convient d'encourager le Collège communal à déployer urgemment tous les moyens nécessaires à l'adoption et à la mise en place d'un plan communal de lutte contre toutes les formes de violences conjugales et familiales en associant les associations de terrain sur :

- L'élaboration, le suivi et l'évaluation du plan
- Sur l'allocation des ressources

Décide de recommander au Collège communal de :

1. Sensibiliser, via une quinzaine « dédiée » à ce sujet, de manière récurrente (une fois par an) en y associant les associations de terrain et les différents publics en vue de lutter contre la banalisation du phénomène de violence par la mise en œuvre d'une campagne communale de prévention, de sensibilisation et d'information affichée dans tous les locaux communaux et par la distribution et dépliants à destination des femmes subissant des violences, des victimes de violences, des auteurs de violences ;
2. Promouvoir l'accueil de première ligne au sein des commissariats de police de la zone de police pluri communale en lien (analyse de la gravité des faits, évaluation rapide des risques de récidive, mesures de protection urgente et suivi de la plainte à court et moyen termes) et d'être en mesure de proposer une formation systématique-avec une approche qui prenne en compte les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes- au personnel de la police et à l'ensemble du personnel médical et paramédical, aux travailleurs sociaux en collaboration avec le secteur associatif de verviers ;
3. Informer le public de l'existence de structures d'aide et d'écoute aux victimes notamment à propos de la ligne « Ecoute violences conjugales » ;
4. Donner des formations spécifiques aux assistants sociaux qui sont en charge des dossiers concernant les victimes de violences conjugales afin qu'ils puissent les accompagner de manière optimale en ce qui concerne les problématiques en lien avec leur déménagement et les formalités qui en découlent. Ces formations pourront être données par les asbl qui ont notamment pour objet la lutte contre les violences conjugales.

Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, Chers Collègues, pour l'attention que vous apporterez à cette proposition.

Cécile OZER  
Conseillère communale

Ville de Verviers

Proposition de motion  
relative à la lutte contre les violences conjugales

Madame la Conseillère, le sujet de la motion que vous proposez est important. Malheureusement, vous n'avez pas pris en compte ce qui a déjà été réalisé sur le terrain à Verviers.

Je regrette par ailleurs que vous n'ayez pas accepté mon offre de présenter un texte commun avec une conseillère de chacun des quatre partis !

Lutter contre les violences entre partenaires est une des priorités de l'Echevinat de l'Egalité des Chances depuis 11 ans.

L'Echevinat a mis sur pied, dès 2003, une plate-forme regroupant tout un réseau d'associations avec le Parquet, la Police et les Services des Urgences qui a facilité le travail de tous lors de l'application de la « Tolérance zéro » en 2006.

En 2009, nous avons introduit une demande de subsides auprès du Ministre DONFUT pour développer l'accueil, mais l'argent a été octroyé aux Provinces pour des actions sur l'arrondissement. A Verviers, la Province de Liège organise ce travail à DEFIS-VESDRE. 55 associations de terrains sont formées en collaboration avec le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE).

Nous participons à la Campagne du « Ruban Blanc » depuis sa création.

Tous les Policiers de la Zone Vesdre ont été formés par DEFIS-VESDRE en collaboration avec la Police et le Service d'Aide Policière aux Victimes (SAPV).

Des permanences de Praxis (ASBL qui travaille avec les auteurs de violence) ont lieu dans les locaux de la Maison de l'Egalité des Chances tous les lundis en soirée depuis 7 ans.

Deux campagnes d'affichage ont été faites dans les bus du TEC.

Le projet « Tous ces maux d'amour », campagne de lutte contre les violences entre partenaires chez les jeunes, a eu un énorme succès, l'Espace DUESBERG était plein à craquer.

Actuellement, nous diffusons la campagne réalisée par l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes en 15 langues.

La campagne de la Fédération Wallonie-Bruxelles est très efficace avec La ligne d'appel ouverte 24h/24 (0800 30030).

Actuellement, VERVIERS est retenue Ville pilote pour toute la Wallonie afin de lutter contre les mariages forcés, ce qui est une autre forme de violence faite principalement aux femmes.

Avec l'expérience acquise, je pense que votre motion insiste surtout sur le dévoilement des cas mais après que fait-on ?

C'est là où se trouve actuellement le plus de besoins et je m'engage à interpeller la Fédération Wallonie-Bruxelles sur :

1. Le manque de places d'accueil pour les femmes violentées et leurs enfants. Surtout une prise en charge rapide de ces enfants témoins de violences conjugales puisque l'on sait scientifiquement aujourd'hui que ces enfants en resteront marqués à vie, d'autant plus qu'ils sont jeunes au moment des faits.
2. Développer et soutenir les associations qui prennent en charge les AUTEURS de ces violences.
3. Inclure dans le cursus scolaire des étudiants en médecine, infirmiers, enseignants, assistants sociaux et policiers une formation sur le cycle de la violence et les graves conséquences sociales et économiques qu'entraînent les violences intrafamiliales quelles qu'elles soient !



VILLE DE VERVIERS



**Groupe cdH**  
**Marc ELSEN**

Conseiller communal  
Chef de groupe

**Demande d'inscription d'un point complémentaire l'ordre  
du jour du Conseil communal**

**Séance du 28 novembre 2011**

**Affaires économiques – Relance économique à Verviers**

---

**Note explicative**

Le site de l'Ardennes Outlet Center a été revendu à un nouveau promoteur, ce qui va donner lieu à un nouveau projet qui, nous l'espérons tous, répondra au mieux aux besoins de Verviers à divers points de vue.

D'autre part, si l'on se réfère aux propos de l'Administrateur délégué de City-Mall, relayés dans la presse la semaine passée, une marge d'évolution du projet de centre commercial au centre de ville est encore envisageable.

Le moment est donc propice selon nous pour organiser une réflexion globale et une concertation sur l'évolution économique et commerciale du centre-ville, associant les différents acteurs socio-économiques et les différentes composantes de notre Conseil communal, vu l'approche d'une nouvelle législature.

Cette réflexion-concertation pourrait se faire soit à l'initiative de votre Collège, soit à l'initiative de la nouvelle asbl (Agence de Développement Economique et de Stimulation Commerciale).

Notons à propos de cette nouvelle asbl que nous avons convenu au Conseil communal de fin juin, majorité et opposition réunies, que son plan stratégique et sa proposition du budget seraient présentés... au conseil de fin octobre.

Monsieur le Conseiller,

Je ne vais donc répondre qu'aux éléments repris dans le texte envoyé.

Dans le texte que j'ai reçu, il y avait trois éléments :

1- La nécessité d'une réflexion globale sur l'évolution économique et commerciale du centre-ville :

- Cette analyse existe. Elle est engagée et elle repose sur la finalisation de deux outils : un SDC – un Master Plan pour le centre-ville
  - Le SDC qui a vocation à nous donner les éléments de référence nécessaires à une prise de décision cohérente en matière d'affectation du sol à la fonction commerciale sur l'ensemble du territoire communal. Il est aussi un outil d'analyse nous permettant d'orienter les investissements vers les segments commerciaux et les niveaux qualitatifs les plus adéquats. Cette étude, dont la première partie a déjà été livrée au collège, fait l'objet d'une relecture par les services de l'AT et des AE afin d'affiner et de cartographier certains éléments. Le document final devrait être présenté au Conseil de janvier
  - Le MP : c'est un focus sur le centre-ville qui en identifie les potentialités de développement. C'est un travail qui est également en cours de finalisation et qui devrait pouvoir être présenté aux membres de cette assemblée soit en janvier soit en février.

- Délais → nous aurons donc l'occasion dans les prochaines semaines de discuter de ces deux outils et d'en débattre

## 2- Une volonté de l'opposition d'être associée à cette réflexion :

Je viens de vous le dire, tant le SDC que le MP seront présentés au CC. Le débat aura donc lieu au sein de cette assemblée. Quant à votre volonté de collaborer en amont, j'ai la faiblesse de penser que, compte tenu de l'approche qui est la vôtre dans le cadre du GT sur le PCM, elle manque un peu de crédibilité. On reste ouvert mais il faut que l'opposition soit prête à faire des propositions et ne se contente pas, comme c'est le cas sur le PCM, de recueillir des informations pour interpellier au CC. Sinon il ne s'agit pas de concertation, et ça ne vaut pas le coup.

## 3- L'ADESC :

- Comme je vous l'indiquais lors du conseil d'octobre, la mission de communication se termine ces jours-ci. Dans les prochains jours, nous allons dès lors pouvoir soumettre quelques propositions de nom et de logo aux futurs administrateurs avant de passer les statuts avec le nom définitif de l'asbl au conseil de décembre. Nous réunirons ensuite le CA le 21 décembre pour une présentation du plan stratégique de l'asbl.
- Quant à son budget, le montant du subside alloué à l'asbl sera intégré dans le budget ordinaire 2012.

**THEODORY Renaud**

---

**De:** DEMOLIN Pierre  
**Envoyé:** lundi 21 novembre 2011 18:23  
**À:** THEODORY Renaud; Collège  
**Objet:** TR: Ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal: « Subside exceptionnel aux communes à l'initiative du Ministre wallon des pouvoirs locaux »

Interpellation Conseil.  
Réponse Monsieur AYDIN.

---

**De :** Benoît Pitance [mailto:benoit@pitance.be]  
**Envoyé :** lundi 21 novembre 2011 17:38  
**À :** DEMOLIN Pierre  
**Cc :** Secretariat de Marc ELSEN  
**Objet :** Ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal: « Subside exceptionnel aux communes à l'initiative du Ministre wallon des pouvoirs locaux »

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Messieurs les Echevins,  
Monsieur le Secrétaire communal,

Je désire ajouter le point suivant à l'ordre du jour du prochain Conseil communal: « Subside exceptionnel aux communes à l'initiative du Ministre wallon des pouvoirs locaux »

Le 16 novembre, le journal « la Meuse » faisait état d'un subside exceptionnel octroyé par la Wallonie à de nombreuses communes de l'arrondissement (15). Il est surprenant de constater que Verviers n'est pas reprise dans la liste.

Cela pose question lorsque l'on voit que ces subventions peuvent servir tant à l'achat d'une lame de déneigement et d'une dameuse pour SPA que pour la rénovation de trottoirs à Trois-Ponts. On conviendra tous que la Ville de Verviers a aussi grand besoin de ce genre de choses.

Monsieur l'Echevin Aydin avoue que la Ville de Verviers, vu sa situation financière qualifiée de, je cite, "pas exceptionnelle", répond de manière systématique à ce type d'appel.

Cela nous amène à nous interroger sur les raisons de la non obtention du subside.

Y a-t-il eu un appel de la Wallonie? Quand l'avez-vous éventuellement reçu? Quelle était la date limite de dépôt des dossiers?

Le Collège a-t-il pris la décision de répondre à ce dossier? Si oui, à quelle date? Quelle décision du Collège communale s'y réfère?

Quand le dossier a-t-il été introduit, pour quels montants?

A-t-on reçu un accusé de réception d'une instance wallonne?

Quelles sont, pour vous, les raisons qui expliquent l'écartement de Verviers?

Voici autant de questions que je désire poser au Collège lors de la prochaine séance du Conseil communal.

D'avance merci

22/11/2011

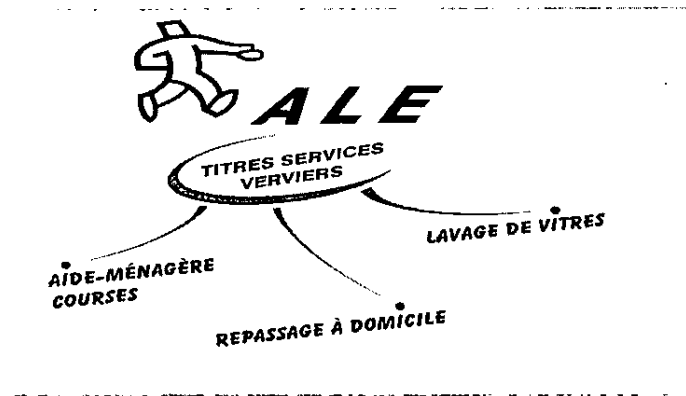
La Ville a bien reçu un courrier, le 29 juillet, du Ministre Furlan concernant les subventions de fonctionnement pour favoriser l'entretien des voiries communales pour l'année 2011. Le délai pour transmettre les documents était fixé au 15 septembre.

Le Collège n'a pas été informé de cet appel à projet.

Suite à un entretien, le 16 novembre dernier, entre Messieurs le Ministre, le Bourgmestre et le Secrétaire Communal, un délai supplémentaire a été accordé à la Ville pour introduire un dossier avant le 21 novembre, d'un montant maximum de 25000€.

Ce jeudi 17 novembre, les documents ont été transmis à Monsieur le Ministre. Lui a été proposé l'achat d'un rouleau compacteur pour la réfection de sections de voiries pour un montant de 35000€ (25000€ de subsides et 10000€ sur fonds propres que nous allons inscrire au Budget extraordinaire 2012).

Vendredi 25/11, le collège a ratifié sa participation à l'appel à projets 2011.



## NOTE DE PRESSE

Le 01/12/1994 s'installait l'Agence Locale pour l'Emploi de Verviers. Elle était composée de 4 agents temps plein. Actuellement, le nombre d'agents est réduit à 3 suite à la pension d'un agent non remplacé.

L'ALE permet à des demandeurs d'emploi (chômeurs ou bénéficiaires du RIS) de prester entre 45 et 70 heures par mois (selon les activités) et de percevoir une allocation horaire de 4.10€ en plus de leur chômage ou revenu d'intégration, tout en étant assuré en matière d'accident et responsabilité civile.

Ils peuvent ainsi obtenir une dispense auprès de l'Onem après 180 heures de prestations.

En 2004, le gouvernement a créé les titres services pour l'aide-ménagère. Cela a entraîné que l'ALE n'a plus pu inscrire de nouveaux clients pour ce type d'activité mais elle a maintenu et développé les activités de jardin, garde d'enfants à domicile, garderies dans les écoles, petits bricolages divers, l'aide aux Asbl, ...

91.204 heures ont été prestées par ces personnes en 2010 alors qu'avant cette modification 144.437 heures étaient prestées en 2004.

A partir du 01/07/2009, toute aide-ménagère âgée de moins de 50 ans n'a plus pu prester pour ce type d'activité.

Une seule alternative possible : créer notre propre entreprise Titres Services et engager ainsi une partie des anciennes travailleuses ALE aide-ménagères. C'est ainsi qu'à ce jour nous comptons 25 salariées et 3 personnes assurant les remplacements actuels pour maladie.

Les horaires de nos salariées varient de 19 à 31 heures semaine. Elles bénéficient de chèques repas et sont remboursées de leurs frais de déplacement.

Du 01/07/2009 au 31/10/2011 - 48.933 heures ont été prestées par celles-ci.

Afin d'aider l'équipe administrative pour cette surcharge de travail, une des aide-ménagère a été promue au grade de brigadière TS afin d'encadrer, assister les salariées et permettre une relation plus aisée entre le client, la travailleuse et l'agence.

Afin de récupérer des fonds, la Ministre Milquet a décidé de ponctionner les réserves des Ale et des Ale Titres Services.

L'Ale de Verviers est ponctionnée de 17.079€ et ne doit actuellement rien verser pour la partie TS puisqu'elle a entamé ses activités TS en juillet 2009. Le calcul de la ponction visant la période 2004-2008.

Il faut savoir que l'argent que l'Ale TS de Verviers met en réserve est destiné à pérenniser les différents emplois aux termes des plans d'embauche attribués par le Fédéral.

Si une telle mesure devait se reproduire, cela mettrait alors en péril la poursuite de l'activité TS.

Sophie LAMBERT

Présidente de l'ALE de Verviers

## AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE VERVIERS

Motion

S. LAMBERT

---

Motion dénonçant la ponction sur les réserves des Agences Locales pour  
l'Emploi

---

Le Conseil Communal,

Ayant pris connaissance de l'Arrêté royal du 2 octobre 2011 portant exécution du Titre 7, Chapitre 2, de la loi-programme du 23 décembre 2009 ;

Constate que les dispositions de cet arrêté emportent un prélèvement sur les réserves financières des Agences Locales pour l'Emploi (ALE) ;

Constate qu'un tel prélèvement s'apparente à un impôt sur le patrimoine des ALE, en ce que la base principale de calcul dudit prélèvement tient compte pour parties majeures d'éléments du chiffre d'affaires et des moyens disponibles dont disposent celles-ci ; que, dans la mesure où ce patrimoine est essentiellement constitué de la somme des résultats comptables annuels des ALE, il s'ajoute à l'impôt sur le revenu ; que les ALE sont dès lors imposées doublement sur le même objet ;

Constate qu'en établissant un mode de calcul différencié pour ce qui concerne les activités spécifiques des ALE d'une part et des activités de leur section sui generis de Titres Services d'autre part, l'Arrêté Royal susvisé pénalisé particulièrement les ALE qui ont contribué à la politique de création d'emploi en créant une telle section sui generis ;

Considère que l'Arrêté Royal constitue une atteinte au principe d'égalité en ce qui n'organise le prélèvement relatif aux activités de titres services qu'à l'encontre des seules Agences Locales pour l'Emploi ;

Considère qu'une telle rupture d'égalité est encore aggravée par le fait que les ALE gèrent leur section sui generis dans le souci de perpétuer l'emploi des travailleurs engagés au-delà de la période dont ceux-ci bénéficient d'aide à l'emploi ;



## AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE VERVIERS

Motion

S. LAMBERT

---

Dénonce une mesure qui aura pour effet de priver les ALE de moyens financiers pour satisfaire les missions qui leur sont actuellement confiées, rappelant que la création et le fonctionnement des ALE constituent une obligation légale pour les pouvoirs locaux et les associations socio-économiques qui en sont membres ; que cette privation de moyen aura pour conséquence que **les associés des ALE devront, par des moyens financiers propres, assurer la perpétuation des ALE ;**

En conséquence,

- 1.- Dénonce le principe même d'un prélèvement sur les réserves et moyens disponibles des Agences locales pour l'emploi en ce qu'il s'apparente à une imposition sur le patrimoine.
- 2.- Propose que le système du prélèvement soit remplacé par des mesures qui obligent les Agences Locales pour l'Emploi à affecter ces réserves et moyens disponibles, à des initiatives – locales ou supralocales – de création d'emploi ;
- 3.- Réclame subsidiairement qu'en cas de maintien du prélèvement, celui-ci soit également appliqué à toutes les personnes juridiques dont l'activité se situe dans le secteur des Titres-Services ; que, dans l'attente de la mise en œuvre d'un tel prélèvement, les dispositions de l'A.R. du 2 octobre 2011 susvisé soient suspendues.

Par le Conseil communal

Le Secrétaire Communal

Le Bourgmestre

Amendement  
du groupe cdH

N° 0004/56

Séance du conseil communal  
du 18.11.2011

Point 65<sup>D</sup> - Motion dénonçant  
la fonction sur les réserves  
des ALE

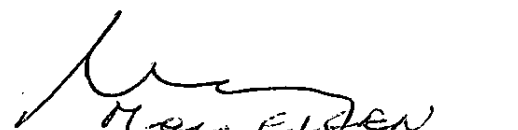
Olyet: Supprimer "en ce qu'il s'applique  
à une imposition sur le patrimoine"  
au point 1 page 2 : En conséquen-  
ce ...

Justification:

Arrêt de la Cour Constitutionnelle  
rendu le 12 mai 2011 :

" Bien que la mesure présente certaines  
caractéristiques d'un impôt ou d'une  
cotisation de sécurité sociale, elle  
correspond en réalité à l'obligation  
de remboursement d'une allocation  
n'ayant pas été affectée aux fins pour  
lesquelles elle a été octroyée "

(En cause des recours en annulation  
des articles 102, 103 et 104 de la loi-  
programme du 23 décembre 2009  
(politiquement sur les réserves des ALE)).

  
Marc ELGEN  
chef de groupe



CONSEIL  
COMMUNAL

### Questions au Collège à propos du plan de mobilité

- si la piétonisation de brou harmonie est décidée par le CE, comment gère-t-on la circulation ? a fortiori si le Collège maintient la suppression inéluctable de la trémie...
- la commune peut elle modifier seule le PM ?
- la ville a-t-elle reçu l'avis du ministre sur les propositions de modifs du PM ?
- comment va-t-on élargir les voiries si on ferme certaines à la circulation rejetant de ce fait le trafic dans d'autres rues ?
- construire un parking à la piscine est aberrant car les véhicules en partant devront descendre la rue Xhavée qui sera mise en sens unique descendant.
- Le collège confiera-t-il l'étude de toutes ces propositions à transitec ?
- Où en est le plan de mobilité scolaire ?
- Y a-t-il une volonté de maintenir de l'enseignement au centre ville ?
- Si plus d'écoles, quid des commerces de centre ville ?

**Jean Marie Legros**  
**Conseiller Communal**

Monsieur le Conseiller,

**Concernant vos questions** (questions auxquelles vous avez reçu une réponse mardi dernier).

Je ne vais pas répondre successivement à chacune d'entre elles ; ce serait trop fastidieux. De manière générale, je vous dirais ceci :

- 1) La piétonisation complète de l'axe Harmonie-Brou-Pont St Laurent n'a fait l'objet d'aucune décision du Collège. Cela veut dire qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'une hypothèse de travail. Maintenant, c'est vrai qu'il s'agit d'une hypothèse de travail qu'on ne peut pas se permettre de négliger compte tenu de la plus-value qu'apporterait cette piétonisation à l'attractivité du centre-ville, pour le commerce et pour plus de convivialité. Mais il est clair que nous ne la mettrons en œuvre que si nos analyses nous confirment que c'est faisable point de vue mobilité. Cela dit, je vous rappelle quand même l'existence des figures 3.8.3c et 3.8.3d du rapport de synthèse du PCM qui illustrent les conséquences de la piétonisation ou non de cet axe dans un contexte de fermeture de la trémie.
- 2) Ensuite, je vous confirme que toute modification ou variante du PCM sera soumise au Comité de suivi du PCM au sein duquel siègent, je le rappelle, un représentant du cabinet du Ministre Henry, un représentant du SPW, de la Direction des routes de Verviers, les TEC, la Police et la Ville. Ce comité de suivi a évidemment la possibilité de demander des études complémentaires à Transitec. Il l'a d'ailleurs fait récemment dans le cadre de l'accessibilité à la zone de Verviers Ouest.

- 3) En ce qui concerne l'accès aux écoles du centre-ville. Je voudrais tenter de vous apaiser un peu en vous disant ceci : quand bien même le Collège déciderait la piétonisation complète de Brou-Harmonie-Saint Laurent (voir Place du Martyr), il pourrait très bien décider que la piétonisation ne soit effective qu'à partir de l'ouverture des commerces par exemple, c'est-à-dire à partir de 10h. Et donc ça signifierait que ces rues seraient accessibles aux voitures au moment de l'ouverture des écoles. Tout ça pour dire qu'il faut analyser les choses sereinement et sans dramatiser.
- 4) Quant au Plan de Déplacement Scolaire, et j'en termine par là, je rappelle qu'il n'est pas un plan d'accès aux écoles du centre-ville mais que, de manière plus limitée, il préconise une série de mesures visant essentiellement à améliorer la sécurité aux abords de 3 écoles : Don Bosco, Thil Lorrain et Saint Michel.

Des mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre :

- Meilleure signalisation des écoles : des crayons jaunes ont été placés aux abords de toutes les écoles de Verviers
- Des zones kiss&ride ont été aménagées aux abords de Thil Lorrain dans le cadre du PDS ; à l'école Saint Nicolas et SFX1 hors PDS
- Tandis que le dossier de l'aménagement des abords de Don Bosco (élargissement des trottoirs) est actuellement à l'étude au sein du service des travaux.
- En ce qui concerne St Michel, la mise en œuvre de certaines mesures (kiss&ride + aménagement d'un passage pour piétons surélevé) doit être envisagée dans le cadre plus général d'un réaménagement de la Place du Martyr qui

dépend lui-même de nos réflexions en matière de piétonisation du centre-ville.